



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 20 février 2014 — N° 110

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Trottier (Roberval) fait une déclaration concernant les Fêtes du 150^e anniversaire de Saint-Prime.

M. Marsan (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de Roxboro.

Mme Proulx (Sainte-Rose) fait une déclaration concernant le 40^e anniversaire de l'organisme Les Croulants.

M. Bergman (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de rendre hommage au D^r Brenda Milner.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration concernant les 15 ans des Cyclones de Granby.

20 février 2014

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration concernant le 40^e anniversaire de la FADOQ de Varennes.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Louis Pelletier pour son implication communautaire.

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) fait une déclaration concernant le 150^e anniversaire d’Ham-Nord.

M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration concernant le 25^e anniversaire du Regroupement des organismes ESPACE du Québec.

Mme De Courcy (Crémazie) fait une déclaration concernant les 25 ans de l’école Fernand-Séguin.

Du consentement de l’Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Irvin Pelletier, député de Rimouski.

À 10 heures, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

20 février 2014

Les travaux reprennent à 10 h 12.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Maltais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 79 Loi concernant la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal et d'autres modifications à ces régimes

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 79.

M. Ouellette (Chomedey) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 594 Loi modifiant le Code du travail afin de protéger les droits des employés agricoles

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 594.

20 février 2014

Dépôts de documents

Mme Maltais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel 2012-2013 de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris.

(Dépôt n° 1581-20140220)

M. Kotto, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel 2012-2013 de la Société de la Place des Arts de Montréal;
(Dépôt n° 1582-20140220)

Le rapport annuel 2012-2013 du Grand Théâtre de Québec;
(Dépôt n° 1583-20140220)

Le rapport annuel 2012-2013 de la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec).
(Dépôt n° 1584-20140220)

M. Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel 2012-2013 du Comité consultatif de l'environnement Kativik.
(Dépôt n° 1585-20140220)

M. le président dépose les décisions du Bureau de l'Assemblée nationale en date du 13 février 2014 :

Décision 1753 concernant le Règlement accordant une allocation additionnelle au député de Rivière-du-Loup-Témiscouata;
(Dépôt n° 1586-20140220)

20 février 2014

Décision 1754 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien.

(Dépôt n° 1587-20140220)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Villeneuve (Berthier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 749 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les revendications concernant le droit au logement.

(Dépôt n° 1588-20140220)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux extraits de pétition concernant une modification de la Loi sur le tabac afin de protéger les jeunes sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 1 010 citoyens et citoyennes du Québec et de la circonscription de Mégantic, par M. Bolduc (Mégantic);

(Dépôt n° 1589-20140220)

- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 1 000 citoyens et citoyennes du Québec par M. Roy (Bonaventure).

(Dépôt n° 1590-20140220)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient les votes reportés à la séance du 19 février 2014 sur la motion proposée par M. Le Bouyonnec (La Prairie) et sur la motion d'amendement proposée par Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel).

Cette motion se lit comme suit :

QUE la motion du député de La Prairie soit amendée de la manière suivante : à la cinquième ligne, après le mot « entende », insérer les mots « la première ministre, »;

Après le 1^{er} paragraphe, insérer le paragraphe suivant :
« QUE l'exposé de la première ministre soit d'une durée maximale de 15 minutes et que les échanges avec les membres de la commission soient d'une durée maximale de 3 heures; ».

La motion d'amendement est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 87 en annexe)

Pour : **60** Contre : **52** Abstention : **1**

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Le Bouyonnec (La Prairie) telle qu'amendée par le vote précédent.

Cette motion se lit comme suit :

QUE la Commission des finances publiques fasse toute la lumière sur les circonstances entourant l'investissement de 2 999 999,70 \$ du Fonds de solidarité FTQ dans la société Capital BLF en juillet 2008 et qu'à cette fin, la commission entende la première ministre, l'ancien président et chef de la direction de Capital BLF, M. Claude Blanchet, ainsi que toutes les personnes qu'elle jugera nécessaire de convoquer;

20 février 2014

QUE l'exposé de la première ministre soit d'une durée maximale de 15 minutes et que les échanges avec les membres de la commission soient d'une durée maximale de 3 heures;

QUE l'exposé de M. Claude Blanchet soit d'une durée maximale de 15 minutes et que les échanges avec les membres de la commission soient d'une durée maximale de 3 heures;

QUE la durée maximale de l'exposé pour chacun des autres intervenants, le cas échéant, soit de 10 minutes et que les échanges avec les membres de la commission soient d'une durée maximale de 80 minutes;

QUE la commission fasse rapport à l'Assemblée au plus tard le 18 mars 2014, à moins que la commission en décide autrement;

Enfin, que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

La motion, telle qu'amendée, est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 88 en annexe)

Pour : **60** Contre : **52** Abstention : **1**

Motions sans préavis

Mme Roy (Montarville) présente une motion concernant la hausse des taxes scolaires en 2013; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Rousselle (Vimont), conjointement avec Mme Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Trudel (Charlesbourg), Mme David (Gouin), M. Rathé (Blainville) et Mme Houda-Pepin (La Pinière), propose :

20 février 2014

QUE l'Assemblée nationale félicite tous les athlètes canadiens prenant part aux 22^e Jeux olympiques d'hiver de Sotchi et qui prendront fin le 23 février 2014;

QU'elle manifeste son appui indéfectible aux athlètes olympiques pour ces derniers jours de compétition;

QU'elle souligne la grande fierté qu'éprouvent les Québécois pour les performances remarquables d'Équipe Canada.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme David (Gouin), conjointement avec M. Lisée, ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, M. Marcoux (Vaudreuil), M. Le Bouyonnec (La Prairie), M. Ratthé (Blainville) et Mme Houda-Pepin (La Pinière), propose :

QUE l'Assemblée nationale condamne l'utilisation de la violence et de la répression à l'endroit de la population et exprime son inquiétude alors que la situation en Ukraine se détériore rapidement;

QU'elle appelle à une reprise rapide du dialogue politique afin d'éviter une escalade de la violence.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme Houda-Pepin (La Pinière), conjointement avec M. Lisée, ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, M. Pelletier (Rimouski), M. Marcoux (Vaudreuil), Mme Gaudreault (Hull), Mme David (Gouin) et M. Ratthé (Blainville), propose :

20 février 2014

QUE l'Assemblée nationale salue la coopération interparlementaire Maroc-Québec à l'occasion de la visite de la délégation parlementaire dirigée par le Président de la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc, M. Karim Ghellab.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du projet de loi n° 60, Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 37, Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste.

M. Cousineau, deuxième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission des institutions, se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la commission divulgue les mémoires des personnes et organismes non entendus dans le cadre de la consultation générale et des auditions publiques sur le projet de loi n° 60, Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement;

20 février 2014

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse d'une pétition.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il donne l'avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux poursuivra ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard des conditions de vie des adultes hébergés en centre d'hébergement et de soins de longue durée.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Cousineau, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 14 mars 2014, M. Bolduc (Jean-Talon) s'adressera à M. Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Les impacts du fiasco économique du gouvernement péquiste sur le système de santé au Québec ».

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 19 février 2014, sur la motion de M. St-Arnaud, ministre de la Justice, proposant que le projet de loi n° 28, Loi instituant le nouveau Code de procédure civile, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 28 est adopté.

20 février 2014

Mme Hivon, ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, propose que le projet de loi n° 52, Loi concernant les soins de fin de vie, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 h 01, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Adoption

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Hivon, ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, proposant que le projet de loi n° 52, Loi concernant les soins de fin de vie, soit adopté.

À 15 h 54, M. Ouimet, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 16 heures.

En conséquence, conformément au paragraphe 4° de l'article 87 du Règlement, le débat sur la motion de Mme Hivon, ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, est ajourné au nom de M. Carrière (Chapleau).

Les travaux reprennent à 16 h 12.

20 février 2014

Affaires prioritaires

Discours du budget

M. Marceau, ministre des Finances et de l'Économie, prononce le discours du budget.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Marceau, ministre des Finances et de l'Économie, dépose les documents suivants :

Le sommaire des opérations budgétaires - Prévisions 2013-2014;
(Dépôt n° 1591-20140220)

Le sommaire des opérations budgétaires - Prévisions 2014-2015;
(Dépôt n° 1592-20140220)

Les revenus budgétaires du fonds général - Prévisions 2014-2015;
(Dépôt n° 1593-20140220)

Les dépenses budgétaires du fonds général - Prévisions 2014-2015;
(Dépôt n° 1594-20140220)

Les opérations non budgétaires - Prévisions 2014-2015;
(Dépôt n° 1595-20140220)

Le sommaire des opérations consolidées - Prévisions 2014-2015;
(Dépôt n° 1596-20140220)

Le discours sur le budget 2014-2015;
(Dépôt n° 1597-20140220)

Le plan budgétaire 2014-2015;
(Dépôt n° 1598-20140220)

Le budget 2014-2015 en un coup d'œil;
(Dépôt n° 1599-20140220)

La liste des communiqués de presse - Discours sur le budget 2014-2015.
(Dépôt n° 1600-20140220)

20 février 2014

À la fin de son intervention, M. Marceau, ministre des Finances et de l'Économie, propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

M. Paradis (Brome-Missisquoi) fait quelques commentaires au nom de l'opposition officielle.

M. Dubé (Lévis) fait quelques commentaires au nom du deuxième groupe d'opposition.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de Mme Hivon, ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, proposant que le projet de loi n° 52, Loi concernant les soins de fin de vie, soit adopté.

À la demande de Mme Poirier, première vice-présidente, M. Carrière (Chapleau) retire certains propos non parlementaires.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, Mme Poirier, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 11 mars 2014, à 13 h 45.

20 février 2014

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 21 février 2014, à 11 h 55, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Arsenault, directeur des travaux parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Julie Dutil, administratrice du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 28 Loi instituant le nouveau Code de procédure civile

Le Président

JACQUES CHAGNON

20 février 2014

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'amendement de Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) :

(Vote n° 87)

POUR - 60

Arcand (PLQ)	Deltell (CAQ)	Marcoux (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Bergman (PLQ)	Diamond (PLQ)	Marsan (PLQ)	Spénard (CAQ)
Billette (PLQ)	Drolet (PLQ)	Martel (CAQ)	St-Amand (PLQ)
Blais (PLQ)	Duchesneau (CAQ)	Moreau (PLQ)	St-Laurent (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Dutil (PLQ)	Morin (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
(Jean-Talon)	Fournier (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Gaudreault (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Thériault (PLQ)
(Mégantic)	(Hull)	(Fabre)	Trudel (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gautrin (PLQ)	Picard (CAQ)	(Charlesbourg)
Boulet (PLQ)	Hamad (PLQ)	Poëti (PLQ)	Vallée (PLQ)
Caire (CAQ)	Heurtel (PLQ)	Reid (PLQ)	Vallières (PLQ)
Carrière (PLQ)	Houda-Pepin (IND)	Rotiroti (PLQ)	Vien (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Iracà (PLQ)	Rousselle (PLQ)	Weil (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Kelley (PLQ)	Roy (CAQ)	
Couillard (PLQ)	Le Bouyonnec (CAQ)	(Montarville)	
D'Amour (PLQ)	L'Écuyer (PLQ)	Roy (CAQ)	
Daneault (CAQ)	Lessard (PLQ)	(Arthabaska)	
de Santis (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)	

CONTRE - 52

Beaudoin (PQ)	Dufour (PQ)	Maltais (PQ)	Roy (PQ)
Bédard (PQ)	Ferland (PQ)	Marois (PQ)	(Bonaventure)
Bergeron (PQ)	Gadoury-Hamelin (PQ)	McKay (PQ)	St-Arnaud (PQ)
Bérubé (PQ)	Gaudreault (PQ)	Ouellet (PQ)	Therrien (PQ)
Blanchet (PQ)	(Jonquière)	Pagé (PQ)	Traversy (PQ)
Bouillé (PQ)	Gendron (PQ)	Pelletier (PQ)	Trottier (PQ)
Breton (PQ)	Goyer (PQ)	(Rimouski)	Trudel (PQ)
Bureau-Blouin (PQ)	Hébert (PQ)	Pelletier (PQ)	(Saint-Maurice)
Cardin (PQ)	Hivon (PQ)	(Saint-Hyacinthe)	Turcotte (PQ)
Champagne (PQ)	Kotto (PQ)	Proulx (PQ)	Villeneuve (PQ)
Chapadeau (PQ)	Larouche (PQ)	Rathé (IND)	Zakaïb (PQ)
Claveau (PQ)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)	
Cloutier (PQ)	Léger (PQ)	(Duplessis)	
De Courcy (PQ)	Lelièvre (PQ)	Richard (PQ)	
Drainville (PQ)	Lisée (PQ)	(Îles-de-la-Madeleine)	
Duchesne (PQ)	Malavoy (PQ)	Richer (PQ)	

ABSTENTION - 1

David (IND)

20 février 2014

Sur la motion de M. Le Bouyonnec (La Prairie) telle qu'amendée :

(Vote n° **88**)

(Identique au vote n° 87)